

Le projet de service du Pôle Déficiences Visuelles s'appuie sur des principes d'interventions basés sur les valeurs associatives du GAPAS et son identité institutionnelle. Il a pour objet d'apporter de la lisibilité sur l'organisation et le fonctionnement du Pôle, et définit les objectifs de celui-ci pour la période 2015-2020.

Il a été écrit selon une démarche participative : les professionnels, les usagers et les partenaires ont participé à sa construction grâce à la réunion de neuf groupes de travail.

Cette synthèse présente les grands axes de ce projet de service. La version intégrale est à votre disposition pour plus d'informations.

Les missions du Pôle :

L'accompagnement des jeunes de 0 à 20 ans en situation de handicap visuel, présentant ou non des troubles associés, et de leur famille.

L'objectif de cet accompagnement est :

- pour les jeunes, de prévenir ou réduire, au maximum, les conséquences fonctionnelles, physiques, psychologiques, sociales et scolaires du handicap afin de permettre leur épanouissement et leur autonomie.
- pour les familles, d'assurer un rôle de guidance, d'information et de soutien face aux difficultés de leur proche.



Les dates clés

2007 : Création du Groupement d'Associations Partenaires d'Action Sociale (GAPAS).

2010 : L'Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA) adhère au GAPAS.

2014 : Création du Pôle Déficiences Visuelles à partir du regroupement des services de l'Epi de Soil et de la Pépinière.

2015 : Transfert de la gestion des services au GAPAS.

Valeurs de l'association

- La dignité de tout être humain
- L'utopie nécessaire
- Le rôle fondamental de la vie associative
- La personne accompagnée au centre du projet
- La citoyenneté

Contexte réglementaire

Loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Décret n°76-389 du 15 avril 1976 : Fixe les conditions d'agrément des CAMSP et décrit leurs missions.

Décret n°88-423 du 22 avril 1988 : Régit les dispositions relatives aux établissements et services prenant en charge des enfants atteints de déficience visuelle grave ou de cécité.

Fiche d'identité du Pôle Déficiences Visuelles

Services	CAMSP de l'Epi de Soil SAAAIS de l'Epi de Soil SAFEP-SAAAIS La Pépinière
Adresse	31 Avenue Pierre Mauroy 59120 Loos
Téléphone	03 20 62 25 60/61
Organisme gestionnaire	GAPAS – 87 Rue du Molinel 59700 Marcq en Baroeul
Association	ANPEA
Personnes accompagnées	Jeunes de 0 à 20 ans en situation de handicap visuel avec ou sans troubles associés. Les familles de ces jeunes.
Capacité agréée	CAMSP : 35 places SAAAIS : 135 places SAFEP-SAAAIS : 35 places
Nombre de jours d'ouverture	210 jours par an

Les principes d'intervention

- Savoir repérer les possibles, les compétences chez la personne, quelle que soit la gravité de son handicap
- Individualiser l'accompagnement de la personne
- Favoriser la rencontre et renouveler le regard sur l'autre
- Assurer la transmission du savoir professionnel
- Privilégier le travail en équipe qui permet de poser des regards croisés sur la personne
- S'interroger en permanence pour s'adapter

La bientraitance :

Le Pôle Déficiences Visuelles s'inscrit dans une action de développement de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance.

La culture bientraitance au sein du Pôle a pour objectif de garantir aux personnes accompagnées le respect de leur dignité, de leur intégrité, de leur vie privée, de leur intimité et de leur sécurité ; un accompagnement individualisé ; une confidentialité des informations ; un accès aux informations les concernant ; une information sur leurs droits ; une participation active à la conception et à la mise en œuvre de leur projet.

Les moyens à disposition :

- La désignation de 2 personnes ressources bientraitance
- Une formation à la bientraitance
- Un comité qualité bientraitance
- Un questionnaire de satisfaction
- Un questionnaire bientraitance
- Une procédure et des fiches d'évènements indésirables

Le service rendu

L'offre de service : des prestations au service de l'accompagnement

Sur le plan thérapeutique

- Un suivi médical permettant d'orienter les rééducations.
- Des bilans et séances en locomotion afin de permettre à l'enfant de développer des stratégies de compensation pour se déplacer de manière autonome et en sécurité.
- Des bilans et rééducations en orthoptie basse vision afin d'apprendre au jeune à utiliser sa vision résiduelle.
- Des bilans et rééducations adaptées en psychomotricité afin de travailler la conscience du corps, la coordination, l'équilibre, la structuration spatiale et temporelle, le tonus, la graphomotricité, ...
- Des bilans et rééducations adaptées en orthophonie dans le cadre de troubles de l'oralité, de la communication, du langage oral ou écrit ou de la déglutition.
- Des bilans et rééducations adaptées en kinésithérapie afin de prévenir l'apparition de troubles musculo-squelettiques consécutifs à la déficience visuelle.
- Des bilans et un accompagnement psychologique.

Sur le plan éducatif

- Un travail spécifique des objectifs définis dans le projet du jeune sur tous les lieux de vie (domicile, établissements d'accueil, établissements scolaires...) à travers :
 - Des activités d'éveil, de loisirs adaptés, de jeux collectifs et individuels, des ateliers à thème
 - Des stimulations multi-sensorielles (Snoezelen)
- Un travail autour de la relation avec la famille.
- Un travail autour de la socialisation qui comprend l'apprentissage des codes sociaux.
- Un apprentissage de techniques spécifiques dans la vie quotidienne (AVJ) afin d'améliorer l'autonomie du jeune dans la vie de tous les jours.

Sur le plan scolaire et pédagogique

Un accompagnement scolaire individualisé dans les établissements scolaires ordinaires qui comprend :

- Un soutien scolaire dans les matières difficiles d'accès pour les déficients visuels.
- Un apprentissage spécifique des outils de compensation du handicap visuel (braille, lignages, informatique...).
- L'adaptation des ouvrages scolaires et documents pédagogiques (braille, agrandissements...).
- Une aide à l'orientation scolaire et professionnelle.
- Des adaptations spécifiques dans le cadre des troubles associés : adaptation de l'espace de travail, de l'emploi du temps, des consignes...

Sur le plan social

- Une information sur les dispositifs de compensation et d'aide existants.
- Une aide dans les démarches administratives, notamment la construction du dossier MDPH.

Un accompagnement individualisé

Chaque jeune ne bénéficie pas de l'ensemble des prestations citées. Pour chaque situation, un **projet individualisé d'accompagnement** (PIA) est élaboré et tient compte des besoins de la personne, de ses attentes et de celles de sa famille. Pour cela, ce projet est co-construit par les différents professionnels du Pôle avec le jeune et sa famille.

Un accompagnement pluridisciplinaire

L'équipe du Pôle

- Ophtalmologues
- Pédiatres
- Pédopsychiatres
- Médecin MPR
- Orthoptistes
- Psychomotriciennes
- Orthophonistes
- Kinésithérapeute
- Instructrices de locomotion
- Psychologues
- Enseignants spécialisés
- Assistante sociale
- Educateurs spécialisés
- Instructrices en AVJ
- Comptable
- Agent d'accueil
- Agents de services
- Transcriptionnistes braille
- Secrétaires polyvalentes
- Secrétaire de direction
- Direction

Chaque professionnel de l'équipe pluridisciplinaire a, selon son métier, une perception de la personne accompagnée qui lui est propre. La transdisciplinarité est néanmoins essentielle afin de considérer l'enfant dans sa globalité et d'offrir des prestations complémentaires.

Au-delà d'une simple juxtaposition de projets thérapeutique, éducatif, scolaire et social, le PIA est un projet d'accompagnement global, qui tient compte de toutes les spécificités de la personne accompagnée.

Les moyens au service de la transdisciplinarité

- Des consultations, bilans, séances et interventions conjoints
- L'élaboration en équipe d'un PIA
- Des regroupements afin de proposer des activités en commun
- Des temps de réunions pour favoriser la communication

Un accompagnement coordonné

Les jeunes accompagnés sont fréquemment entourés à la fois par leur famille, par les professionnels du Pôle et par différents intervenants extérieurs. Afin de garantir une cohérence, une continuité dans l'accompagnement, il est important de faire le lien entre le projet d'accompagnement du jeune et son entourage.

Pour assurer ce rôle, un professionnel du Pôle appelé **coordonnateur** est spécialement désigné. Il est l'interlocuteur privilégié de la famille et du jeune pour l'élaboration du PIA. Une fois le PIA rédigé, il est chargé d'assurer la mise en œuvre des différents objectifs, aussi bien auprès des professionnels du Pôle et de la famille, que des intervenants extérieurs.

En dehors de l'action du coordonnateur, l'équipe pluridisciplinaire est en étroite collaboration avec les professionnels extérieurs et la famille de l'enfant. L'objectif visé est de proposer un suivi et des séances adaptés au travail mené par les intervenants extérieurs au Pôle mais aussi d'apporter des informations et conseils afin d'aider ces personnes à mieux comprendre les spécificités de l'enfant, le travail à faire au domicile et les adaptations à apporter (installation en classe, au quotidien, ...).

Les partenariats, l'ouverture

Une collaboration avec les professionnels extérieurs intervenant auprès du jeune permet d'assurer un accompagnement global et coordonné.

Quelques exemples : enseignants, accompagnants des élèves en situation de handicap, assistantes maternelles, médecins, paramédicaux libéraux...

Un partenariat avec diverses entités permet au Pôle d'enrichir son service rendu.

Quelques exemples : Education nationale, CIO de Lille, SAS Formation, Ecole de podologie de Lille, MIRA Europe...

Les perspectives d'évolution, un plan d'actions pour l'avenir

Dans un souci d'apporter des réponses toujours plus adaptées aux besoins des jeunes et des familles, le Pôle est engagé dans une démarche progrès. Il définit ainsi ses objectifs d'amélioration et les actions à mettre en place pour la période 2015-2020 à travers 14 chantiers. Ils ont été identifiés sur la base des recommandations des évaluations internes et externes et suivant la réflexion de la direction et des différents professionnels du Pôle.

Les 14 chantiers :

N°	Intitulé	Objectifs
1	Citoyenneté	<i>En cohérence avec les valeurs associatives du GAPAS, le Pôle engage une réflexion qui vise à déterminer ce qu'est la citoyenneté pour les jeunes accompagnés et à permettre son exercice.</i>
2	Loi 2002 – Droits et information des usagers	<i>Le Pôle a pour objectif de garantir les droits des personnes accompagnées. Pour cela, il prévoit de réactualiser ses outils de la loi 2002 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, DIPEC) et de les adapter pour être accessibles à tous les publics accompagnés quels que soient leur âge et leurs difficultés. Il se fixe également comme objectif de favoriser l'expression de ses usagers.</i>
3	Informatisation	<i>Une réflexion est menée au niveau de l'association quant à l'informatisation des dossiers des personnes accompagnées. L'objectif est d'améliorer la sécurité et la confidentialité des données.</i>
4	Coopération interservices	<i>Le Pôle Déficiences Visuelles est issu du regroupement des équipes de trois services ayant des compétences propres. Le regroupement est l'occasion de mutualiser les savoir-faire, afin de mettre les compétences spécifiques à chaque équipe au service de chaque enfant accompagné par le Pôle.</i>
5	Elaboration, réévaluation des PIA	<i>Le Pôle vise à faire du PIA un outil le plus efficace possible à la fois pour les professionnels et pour les usagers. Il vise notamment une meilleure prise en compte des progrès de l'enfant afin d'adapter continuellement l'accompagnement à ses besoins. Pour la période en cours, l'une des actions consistera à étudier la mise en place d'un outil d'observation des compétences sociales afin d'objectiver l'évaluation des capacités relationnelles et d'autonomie des jeunes.</i>
6	Participation des jeunes et des familles à leur accompagnement	<i>Le Pôle a pour objectif de rendre les jeunes et les familles acteurs de leur accompagnement. Il s'engage ainsi à favoriser les échanges avec ces acteurs, notamment lors de la construction du PIA, mais aussi dans sa mise en œuvre, à travers une transmission régulière d'informations.</i>
7	Coordination avec les intervenants extérieurs	<i>Le Pôle vise une meilleure collaboration avec les différents intervenants extérieurs partenaires pour l'accompagnement des jeunes afin d'assurer une complémentarité et cohérence dans leur accompagnement.</i>
8	Accompagnement à la sortie	<i>Le Pôle a pour objectif d'améliorer l'accompagnement vers la sortie afin d'éviter les ruptures dans le parcours des jeunes. Il vise aussi un accompagnement après la sortie, permettant de garantir une cohérence dans l'accompagnement des jeunes.</i>
9	Promotion du Pôle dans son environnement	<i>Le Pôle se fixe pour objectif de promouvoir son image en vue de se faire connaître, à la fois par des partenaires potentiels et par des personnes susceptibles de nécessiter ses services. L'objectif est de faire du Pôle un lieu de référence pour l'accompagnement de personnes déficientes visuelles avec ou sans troubles associés.</i>
10	Réseau	<i>Le Pôle a pour objectif de se constituer un réseau lui permettant une meilleure orientation des jeunes :</i> <ul style="list-style-type: none"> - ne pouvant entrer au Pôle faute de places - ayant des besoins auxquels le Pôle ne peut répondre - sortant du Pôle
11	Insertion professionnelle	<i>L'insertion professionnelle est au centre des préoccupations des parents quant au devenir de leur enfant. Le Pôle s'est ainsi fixé comme axe de travail de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes accompagnés, en particulier à travers la constitution d'un réseau d'entreprises « handi-accueillantes ».</i>
12	Amélioration continue de la qualité	<i>Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité, le Pôle prévoit de renouveler sa méthodologie d'évaluation interne. La démarche d'évaluation ainsi envisagée est le fruit d'une réflexion portée par les directeurs du GAPAS qui vise à diminuer la subjectivité des cotations, améliorer la représentativité et la pertinence des résultats et à rendre l'évaluation plus participative.</i>
13	Retour à l'agrément	<i>Compte-tenu des moyens dont le Pôle dispose et afin de ne pas nuire à la qualité de l'accompagnement, il est aujourd'hui dans l'impossibilité de répondre à toutes les demandes et est contraint de restreindre sa file active à son agrément. Le Pôle vise ainsi un retour progressif à l'agrément en favorisant la sortie des jeunes pour lesquels un accompagnement n'est plus nécessaire ou peut être envisagé ailleurs.</i>
14	Troubles associés	<i>La tendance actuelle en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire conduit à une évolution des publics rencontrés dans les établissements et services spécialisés. Au Pôle Déficiences Visuelles, on assiste à une augmentation du nombre d'enfants présentant des troubles associés, nécessitant des accompagnements de plus en plus complexes. Afin de répondre à l'évolution des besoins, des formations aux troubles associés seront proposées aux professionnels du Pôle. Au-delà de permettre l'accompagnement d'un public différent, ces formations permettront d'améliorer le repérage des troubles associés chez les enfants pour lesquels seule une déficience visuelle a été diagnostiquée.</i>